



Registre des activités de traitement des données personnelles

(Article 31 du règlement 2018/1725)

Date : 7/05/2021

Numéro de référence : 231

Systèmes de gestion de l'identité, de la messagerie et des adresses mail

Domaine d'activité : Activité administrative

Coordonnées

<i>Responsable du traitement ou Responsables conjoints du traitement :</i>	Direction des technologies de l'information, Cour de Justice de l'Union européenne, L-2925 Luxembourg	<i>Délégué à la protection des données :</i> Contact DataProtectionOfficer@curia.europa.eu
<i>Coordonnées de contact :</i>	Helpdesk@curia.europa.eu	
<i>Service traitant :</i>	Unité Opérations et Support aux utilisateurs	
<i>Sous-traitant :</i>	Consultants et prestataire de services externes.	

Accessible au public

Description du traitement

1) <i>Finalité du traitement</i>	<p>Authentification des utilisateurs pour l'accès au système d'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestion des comptes utilisateur • Gestion des adresses mail • Gestion des autorisations d'accès aux ressources informatiques • Travail collaboratif <ul style="list-style-type: none"> - gestion de la messagerie électronique professionnelle - gestion des agendas professionnels
2) <i>Description du traitement</i>	<p>Systèmes de gestion de l'identité, de la messagerie et des adresses mail: service centralisé d'identification et d'authentification pour l'accès au système d'information et travail collaboratif.</p>

<i>Catégorie de personnes concernées</i>	<i>Catégorie de données concernées</i>	<i>Durée de conservation des données</i>
Tous les utilisateurs système d'information: Membres, fonctionnaires, agents, stagiaires, prestataires de service.	identification utilisateur : Nom, Prénom, date de naissance, adresse mail, fonction, bureau, numéro de téléphone fixe, groupes de sécurité d'appartenance.	Systèmes de gestion de l'identité: le compte est désactivé au départ de la Cour et supprimé définitivement 1 mois après.

Accessible au public

	<p>Contacts : fiches contact.</p> <p>Métadonnées des messages : dates, heures d'envoi, objet, personne(s). Destinataire(s) interne(s) et externe(s).</p>	<p>Contacts et Rendez-vous : le contenu et la durée de conservation des données sont gérés par l'utilisateur selon ses besoins dans les limites de son quota.</p> <p>Message : Chaque personne concernée a un contrôle direct sur les instances des données stockées dans sa propre boîte aux lettres.</p> <p>Le temps de rotation des sauvegardes est de 90 jours maximum après la suppression par l'utilisateur.</p>
--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

3) <i>Destinataires</i>	
a) <i>Au sein de l'institution</i>	<p>Administrateurs de systèmes informatiques : toutes les données des systèmes de gestion de l'identité, de la messagerie et des adresses mail.</p> <p>Les données seront accessibles aux fournisseurs de services informatiques de la DTI travaillent à la résolution des problèmes techniques. Les fournisseurs de services informatiques opèrent dans le cadre de contrats de service et travaillent à la Cour.</p>

	<p>Address book : tous les utilisateurs de messagerie au sein de la Cour.</p> <p>Les contenus du message et des rendez-vous gérés par l'utilisateur sont exclues.</p>
<i>b) À l'extérieur de l'institution</i>	<p>L'Address book est régulièrement synchronisé entre les institutions européennes.</p> <p>Certaines informations de l'Active Directory peuvent être transférées à des fournisseurs de services externes. Le personnel du prestataire de services.</p> <p>Les contenus du message et des rendez-vous gérés par l'utilisateur sont exclues.</p>
<i>4) Transfert à un pays tiers ou une organisation internationale</i>	Néant.
<i>5) Mesures de sécurité</i>	Les mesures de sécurité et les bonnes pratiques sont dérivées de la famille de normes ISO /IEC 27000 pour les systèmes de gestion de la sécurité de l'information.
<i>6) Notice d'information</i>	Les personnes concernées sont informées du traitement par le biais de la notice d'information publié sur le site Intranet de la Cour.
<i>7) Limitations des droits</i>	Rien à signaler.